Commune de Belmont-Broye

Secteur LECHELLES

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES **Ech 1/5000** **LECH 22.04**

ENQUETE PUBLIQUE AUX CONDITIONS D'APPROBATION PAR LA DAEC DU 18.08.21

URBASOL SA ROUTE JO-SIFFERT 4 1762 GIVISIEZ DATE: FEVRIER 2022

ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

- ZCV I A — ZONE DE CENTRE VILLAGE I A
- ZCV I B — ZONE DE CENTRE VILLAGE I B
- ZCV II — ZONE DE CENTRE VILLAGE II
- ZRFD A — ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE A
- ZRFD B — ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE B
- ZRMD — ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE
- ZM — ZONE MIXTE
- ZIG — ZONE D'INTERET GENERAL, 1A, 1B, 2
- ZACT I — ZONE D'ACTIVITES I
- ZACT II — ZONE D'ACTIVITES II
- ZAE I — ZONE D'ACTIVITES EQUESTRES I
- ZAE II — ZONE D'ACTIVITES EQUESTRES II
- ZPCE — ZONE DE PROTECTION DES COURS D'EAU
- ZL — ZONE LIBRE

Zone agricole

- ZA — ZONE AGRICOLE

Autre zone

- AF — AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER RESIDUEL
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS DE DETAILS - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- SECTEUR A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 13 du RCU "prescriptions particulières relatives aux cours d'eau" du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BELMONT-BROYE, mail:administration@belmont-broye.ch, OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

Mise à l'enquête publique par publication dans la feuille officielle (FO) n°7, du 18 février 2022

Adopté par le Conseil communal de la commune de Belmont-Broye, le . . . . . .

L'administrateur communal : . . . . . Le Syndic : . . . . . .

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le . . . . . .

Le Conseiller d'Etat, Directeur : . . . . . .

Périmètres superposés

- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL OBLIGATOIRE
- PERIMETRE D'HABITAT A MAINTENIR (PHM) — SECTEUR NON AGRICOLE
- PERIMETRE DE PROTECTION DE LA NATURE
- PERIMETRE D'ENERGIE DE RESEAU DU CHAUFFAGE A DISTANCE
- PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE

Eléments protégés superposés

- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET (en zone à bâtir)
- VERGER - BOISEMENT HORS FORET
- HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORÊT (en zone ou en bordure de zone à bâtir)

Selon la LPNat : LES BOISEMENTS HORS-FORÊT EN DEHORS DE LA ZONE A BÂTIR SONT PROTEGES

- COURS D'EAU
- IMMEUBLE PROTEGE - CATEGORIES 1/2/3
- CHEMIN IVS CATEGORIE DE PROTECTION 1
- CHEMIN IVS CATEGORIE DE PROTECTION 2

Autres éléments superposés

- BATIMENT EXISTANT NON SOUMIS A L'IBUS
- CONSTATATION DE NATURE FORESTIERE EFFECTUEE
- DISTANCE DE CONSTRUCTION AU COURS D'EAU

Informations indicatives

- SITE POLLUE - aire d'entreprise / site de stockage / installation de tir
- ZONE "S" DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES LEGALISEES (S1, S2, S3)
- COURS D'EAU ET ETENDUE D'EAU
- COURS D'EAU SOUS TUYAU - Tracé exact
- PROJET DE NOUVEAU TRACE
- DOMAINE CFF
- LIGNE CFF
- LIGNE ELECTRIQUE
- CADASTRE TRANSITOIRE REMANIEMENT PARCELLAIRE SIMPLIFIE (RPS)
- PERIMETRE SECTEUR LECHELLES

568 000 — 2 568 500 — 2 569 000 — 2 569 500 — 2 570 000 — 2 570 500 — 2 571 000

1 188 000 — 1 187 500 — 1 187 000 — 1 186 500 — 1 186 000 — 1 185 500

Commune de MISERY-COURTION

Commune d'Avenches (Vaud)

Commune de BELMONT-BROYE (Secteur Domdidier)

Commune de BELMONT-BROYE (Secteur Russy)

Commune de GROLLEY

Commune de PONTHAUX

Commune de MONTAGNY

Vuaty

Chandon

Léchelles

DECISION DIFFEREE

© Etat de Fribourg

Base cadastrale selon numérisation et mensuration officielle
N°Aut. 013/18.01.01/000
Mise à jour du cadastre septembre 2021